

PROCÈS VERBAL

de la séance du

CONSEIL MUNICIPAL

du 2 AVRIL 2008

Nombre de Membres afférents au C.M.	23
Nombre de Membres en exercice	23
Nombre de Membres présents	20
Absents ayant donné procuration	2
Absent excusé	1
Date de la convocation	28/03/2008
Date d'affichage	28/03/2008

L'an deux mille huit et le deux avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Gallargues régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur René POURREAU, Maire de la commune, et de ses délibérations le présent procès verbal a été établi.

Étaient présents outre Monsieur le Maire : Mesdames IACHELLA, NADAL, Messieurs MARQUEZ, JEANJEAN, ASTROLOGI, HALLAY Adjoints,
Mesdames GOURGAS, DALIBON, ARNAUD, CAVALLIER, ALAUZE, JACQUES, CASTANIE,
Messieurs LE BRAS, LABICHE, BRUN, RUY, CROUZET, JULIEN, Conseillers.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien RUY

Absents ayant donné procuration : Monsieur GUIRAUD à Monsieur MARQUEZ
Madame PANTEL à Madame NADAL

Absent excusé : Monsieur POTTIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix huit heures trente, constate après appel nominal que le quorum est atteint et s'enquiert des procurations qu'il contrôle.

Il invite ensuite, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal à désigner un secrétaire de séance, propose pour cette fonction Monsieur Adrien RUY qui accepte et que le Conseil à l'unanimité investit.

Puis fait donner lecture du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal tenue le 14 Mars 2008 qui est approuvé à l'unanimité.

Enfin, il soumet à l'examen du Conseil les questions portées à l'ordre du jour.

I - COMPTE DE GESTION 2007 DU BUDGET GENERAL M14.

Monsieur le Maire fait constater que le compte de gestion 2007 du budget général M14 est conforme en tous points avec le compte administratif 2007 de la Commune, et invite le Conseil à statuer sur son adoption.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil adopte sans observation ni réserve le compte de gestion du budget M 14 dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

II - COMPTE DE GESTION 2007 DU BUDGET M49.

Monsieur le Maire fait constater que le compte de gestion 2007 du budget eau et assainissement est conforme en tous points avec le compte administratif 2007 de la Commune, et invite le Conseil à statuer sur son adoption.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil adopte sans observation ni réserve le compte de gestion du budget M 49 dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

III – COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET GENERAL M14

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil désigne Madame IACHELLA, Première Adjointe, comme présidente de séance pour délibérer sur les comptes administratifs 2007 des Budgets M 14, M 49 et Monsieur POURREAU se retire afin de laisser le Conseil les examiner hors sa présence.

Après un exposé général de présentation des équilibres du compte, Madame la Première Adjointe invite Monsieur ASTROLOGI à détailler le Compte Administratif 2007 du Budget Général M 14 qui se présente de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chap 011	Charges à caractère général	411.528,40 €
Chap 012	Charges de personnel	820.649,33 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	255.741,08 €
Chap 66	Charges financières	160.841,25 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	9.344,97 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37.494,99 €
	Total	1.695.600,02 €

Recettes

Chap 013	Atténuation de charges	32.029,31 €
Chap 70	Produit des services et du domaine	33.762,54 €
Chap 73	Impôts et taxes	1.303.185,38 €
Chap 74	Dotations, subventions, participations	353.248,10 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante :	61.531,60 €
Chap 77	Produits exceptionnels	30.804,46 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72.130,74 €
	Total	1.886.692,13 €
	Excédent de fonctionnement :	<u>191.092,11 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT*Dépenses*

Chap 001	Déficit antérieur reporté	322.600,04 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	265.092,26 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles	15.384,41 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	2.997.900,49 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44.480,74 €
Chap 041	Opérations d'ordre patrimoniale	27.650,00 €
	Total	3.673.107,94 €

Recettes

Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	983.919,79 €
Ch 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	407.776,11 €
Chap 13	Subvention d'investissement	785.429,70 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	1.850.502,98 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37.494,99 €
Chap 041	Opérations d'ordre patrimoniale	5.838,00 €
	Total	3.663.185,46 €
	Solde d'investissement	<u>- 9.922,48 €</u>

Au total les opérations du compte administratif de l'exercice 2007 du budget général M 14 se clôturent sur un solde positif global de 181.169,63 €, avec un excédent de 191.092,11 € en fonctionnement supérieur aux prévisions du budget primitif (37.137 €) dégagé par une rigoureuse exécution de l'engagement des crédits alloués, et un très léger déficit de 9.922,48 € en investissement largement inférieur aux possibilités d'apurement dégagées par l'excédent de fonctionnement.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, à l'exception de Monsieur le Maire, le Conseil approuve le compte administratif 2007 du Budget Général M 14.

IV - COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET M49

Madame IACHELLA, Première Adjointe, désignée comme Présidente de séance, Monsieur POURREAU s'étant retiré afin de laisser le Conseil examiner ce point sans lui, invite, après un exposé général de présentation des équilibre du compte, Monsieur ASTROLOGI à détailler le compte administratif 2007 du budget M 49, eau et assainissement, qui se présente de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		
Chap 011	Charges à caractère général	677,81 €
Chap 66	Charges financières :	1.515,38 €
Chap 68	Dotation aux amortissements et provisions	40.325,00 €
	TOTAL :	42.518,19 €
<i>Recettes</i>		
Chap 70	Produit des services et ventes diverses	117.618,86 €
Chap.74	Subventions d'exploitation	35.075,95 €
	TOTAL :	152.694,81 €
Excédent de fonctionnement :		<u>110.176,62 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		
Chap 16	Remboursement d'emprunts et dettes	12.105,54 €
Chap 20	Immobilisation Incorporelles	0 €
Chap 21	Immobilisations corporelles :	34.664,88 €
Chap 23	Immobilisations en cours	0 €
	TOTAL :	46.770,42 €
<i>Recettes</i>		
Chap. 001	Résultat d'investissement reporté	164.177,39 €
Chap. 10	Dotations fonds divers et réserves	146.517,21 €
Chap 13	Subvention d'investissement :	5.280,61 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	0 €
Chap 28	Amortissement des immobilisations :	40.325 €
	TOTAL :	356.300,21 €
Excédent d'investissement :		<u>309.529,79 €</u>

Au total les opérations du compte administratif de l'exercice 2007 du budget eau et assainissement M 49 se clôturent sur un excédent total global de 419.706,41 € (110.176,62 € en fonctionnement et 309.529,79 € en investissement), dégagé par un rigoureux engagement des crédits alloués en fonctionnement, et ouverts en investissement.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, à l'exception de Monsieur le Maire, le Conseil approuve le compte administratif 2007 du Budget M 49 eau et assainissement.

V - BUDGET GENERAL M14 - AFFECTATION DES RESULTATS 2007

Monsieur le Maire reprend la présidence, rappelle que l'exercice 2007 a dégagé un excédent de fonctionnement de 191.092,11 €, un solde négatif d'investissement de 9.922,48 € et invite le Conseil à se prononcer sur leur affectation.

Il propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2007 de 191.092,11 € en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement pour le financement des programmes 2008 et de reporter en section d'investissement, en dépenses à la ligne budgétaire 001 le solde négatif d'investissement 2007 de 9.922,48 €.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2007 de 191.092,11 € en investissement à l'article 1068 et de reporter à l'article 001 de la section d'investissement le solde négatif d'investissement 2007 de 9.922,48 €.

VI - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2008

Monsieur le Maire propose pour 2008, conformément aux conclusions de la Commission spécialisée du Conseil Municipal, les taux suivants :

- taxe d'habitation	10,00 %
- foncier bâti	18,40 %
- foncier non bâti	49,83 %

Monsieur POURREAU, chiffres en mains, fait observer que ces taux sont inférieurs à ceux de 80 % des 100 communes qui du Rhône à Sète entourent Gallargues dans le sud du Gard et de l'Hérault.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil approuve les taux d'imposition 2008 tels que proposés.

VII - BUDGET PRIMITIF 2008 BUDGET GENERAL M14

Monsieur POURREAU, Maire et Monsieur ASTROLOGI, Adjoint délégué aux finances, présentent le Budget Général M14 de la Commune qui est proposé pour l'exercice 2008.

Ils expliquent que ce Budget, étudié en réunions de travail par le Conseil Municipal, cadre convenablement les dépenses de fonctionnement, et assure sans emprunt le financement d'un volume conséquent d'investissements.

Puis ils présentent tous les postes du Budget Primitif proposés dont ils détaillent les chiffres qui sont les suivants :

Section de Fonctionnement

- Dépenses		
Chap 011 – Charges à caractère général		449.800 €
Chap 012 – Charges de personnel		840.000 €
Chap 65 – Autres charges de gestion courante		272.599 €
Chap 66 – Charges financières		265.000 €
Chap 67 – Charges exceptionnelles		10.000 €
Chap 68 – Dotation aux amortissements		7.382 €
Chap 022 – Dépenses imprévues		5.000 €
Chap 023 – Virement à la section d'investissement		230.000 €
Total		2.079.781 €
- Recettes :		
Chap 013 – Atténuation de charges		49.000 €
Chap 70 – Produit du service et des domaines		38.000 €
Chap 73 – Impôts et taxes		1.527.781 €
Chap 74 – Dotations, subventions, participation		354.000 €
Chap 75 – Autres produits de gestion courante		51.000 €
Chap 77 – Produits exceptionnels		60.000 €
Total		2.079.781 €

Section d'Investissement

- Par chapitre

Dépenses :		
001	Déficit antérieur reporté	9.923 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	43.000 €
204	Subventions d'équipement versées	79.000 €
21	Immobilisations corporelles	3.722.000 €
16	Emprunts et dettes	293.500 €
Total		4.147.423 €
Recettes :		
10	Dot°, Fonds divers et réserves	265.950 €
1068	Excédent de fonctionnement	191.092 €
13	Subvention d'investissement	1.578.000 €
16	Emprunt, caution	500 €
28	Amortissement	7.382 €
024	Produit des Cessions d'immobilisation	1.874.499 €
021	Virement. de la section de fonctionnement	230.000 €
Total		4.147.423 €

- Par Programme

opération 10	Investissement non affecté	303.423 €
opération 11	Divers bâtiments communaux	320.000 €
opération 12	Berges du Vidourle	15.000 €
opération 13	Acquisition de matériels	40.000 €
opération 14	Voirie	530.000 €
opération 15	Electrification	314.000 €
opération 16	Réfection CD 12	705.000 €
opération 17	Vidéo surveillance	250.000 €
opération 18	Stade	20.000 €
opération 20	Pôle associatif	230.000 €
opération 22	Plan Local d'Urbanisme	40.000 €
opération 24	Hôtel de Ville	90.000 €
opération 26	Loi « Bachelot »	1.000.000 €
opération 27	Ateliers Municipaux	220.000 €
opération 28	Mur Anti Bruit	50.000 €
opération 921	Temple	20.000 €
Total		<u>4.147.423 €</u>

Après cette présentation et avant de passer au vote Monsieur le Maire interroge le Conseil sur les modalités choisies pour le vote du Budget Primitif M 14 2008.

Ce dernier décide à l'unanimité de voter le Budget Primitif M 14 2008 au niveau du chapitre.

Chapitre par chapitre, le quorum étant vérifié, la section de fonctionnement puis la section d'investissement du Budget Primitif M 14 2008 sont approuvées à l'unanimité en dépenses et en recettes.

Puis il est passé au vote ligne par ligne sur les subventions pour l'année 2008.

ANNEXE AU BUDGET PRIMITIF 2008 - SUBVENTIONS
Section de fonctionnement : détail de l'article 6574
Tableau n°1 – Associations

ASSOCIATIONS	
COM. ANIMATIONS GALLARGUOISES	35.000 €
JEUNESSE & LOISIRS	2.630 €
CLUB TAURIN	3.800 €
GALLIA CLUB	3.000 €
LES VETERANS DE VENDRAN	200 €
LA BOULE PERCHEE	300 €
LA CHASSE SAINT HUBERT	1.500 €
GENERATION DANSE	1.700 €
CLUB DE LA FORME	800 €
PATRIMOINE GALLARGUOIS	1.800 €
U.F.A.C.	230 €
LA COLLINE	500 €
ARTMONIE	600 €
AMICALE DE SAUVEGARDE VIDOURLE	500 €
ASS'EN DANSE	500 €
La CROIX ROUGE FRANCAISE	230 €
FNACA	230 €
TENNIS CLUB	500 €
AAPPMA « de Petite Camargue »	800 €
APE « Le Sac à Malice »	200 €
Team Sonic Racing Club	200 €
Gymnastique volontaire « La Maurelle »	200 €
TOTAL ASSOCIATIONS	<u>55.420 €</u>

Tableau n°2 – Ecoles

SUBVENTIONS	
1) – ECOLE MATERNELLE	(140 élèves)
NOEL (9, 15 €. par élève)	1.281 €
VOYAGES (23 €. par élève)	3.220 €
COOPERATIVE (8 €. par élève)	1.120 €
TOTAL Ecole Maternelle	<u>5.621 €</u>
2) – ECOLE ELEMENTAIRE	(230 élèves)
NOEL (9, 15 €. Par élève)	(assuré par la Mairie en 62321)
VOYAGES (23 € par élève)	5.290 €
COOPERATIVE (8 € par élève)	1.840 €
CLASSE VERTE (8 € par élève)	240 € (pour 30 élèves).
TOTAL Ecole Elémentaire	<u>7.370 €</u>
TOTAL ECOLES	<u>12.991 €</u>
<u>Subv.Collège Voyage en Serbie</u>	100 €
TOTAL GENERAL :	<u>13.091 €</u>

Total Général de l'Article 6574 : 55.420 + 13.091 = 68.511 €

Les conseillers faisant partie d'une association n'ont pas pris part au vote de la subvention concernée.

Toutes les subventions ont été adoptées à l'unanimité des personnes ayant pris part au vote de chaque ligne de subvention.

L'ensemble du Budget Primitif 2008 M 14 a été ainsi adopté

VIII - BUDGET M 49 - AFFECTATION DES RESULTATS 2007.

Monsieur le Maire rappelle que l'exercice 2007 a dégagé un excédent de fonctionnement de 110.176,62 € et un excédent d'investissement de 309.529,79 €, soit un excédent cumulé de 419.706,41 € et invite le Conseil à se prononcer sur leur affectation.

Il propose d'employer la totalité de ces excédents au financement des programmes d'investissements projetés pour 2008, et pour ce faire d'affecter à l'article 106 de la section d'investissement du budget primitif M49 2008 l'excédent de fonctionnement 2007 soit 110.176,62 €, et à l'article 001 de cette même section de ce même budget l'excédent d'investissement 2007 soit 309.529,79 € qui sera ainsi reporté pour le même usage.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil décide d'affecter à l'article 106 de la section d'investissement du budget M 49 2008 le montant de l'excédent de fonctionnement 2007 soit 110.176, 62 € et de reporter à l'article 001 de cette même section l'excédent capitalisé 2007 soit 309.529, 79 €.

IX - BUDGET M49 - VOTE DE LA PART COMMUNALE 2008

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le montant des parts communales suivantes pour 2008 inchangées depuis 1995 :

- 0,16 € par m3 pour l'eau potable
- 0,25 € par m3 pour l'assainissement

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil décide de maintenir pour l'exercice 2008 les parts communales à 0,16 € par m3 pour l'eau potable et à 0,25 € par m3 pour l'assainissement.

X – BUDGET PRIMITIF M 49 2008 - EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire et Monsieur ASTROLOGI, Adjoint aux finances, présentent le budget primitif M 49 proposé pour 2008, étudié en réunions de travail par le Conseil, garantissant à la commune la capacité d'assurer pour l'exercice la gestion performante qui depuis des années la place en tête de celles qui investissent et réalisent pour l'eau et l'assainissement, en maintenant cet effort dans le cadre sain qui depuis 1995 a permis qu'il soit intégralement financé sans emprunt sur fonds propres de la commune et subventions obtenues.

Ils détaillent les postes de ce Budget qui sont les suivants en précisant qu'à partir de cette année 2008 le budget M 49 inclut la TVA :

1/ SECTION D'EXPLOITATION

• Dépenses

Chap 022 Dépenses imprévues	10.000 €
Chap 023 Virement à la Section d'Investissement	50.793 €
Chap 60 Achats et variation des stocks	2.000 €
Chap 61 Services extérieurs	3.000 €
Chap 62 Autres services extérieurs	17.000 €
Chap 63 Impôts, taxes et versements assimilés	8.000 €
Chap 66 Charges financières	516 €
Chap 68 Dotations aux amortissements et provisions	38.691 €
TOTAL	130.000 €

• Recettes

Chap 70 Vente de produits fabriqués, marchandises	100.000 €
Chap 74 Subventions d'exploitation	30.000 €
TOTAL	130.000 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses

Chap 16 Remboursement en capital	5.608 €
Chap 20 Autres immobilisations incorporelles	10.000 €
Chap 21 Immobilisations corporelles	580.250 €
Ch. 041 Transfert droits TVA (opération d'ordre)	81.389 €
TOTAL	677.247 €

• Recettes

Chap 001 Résultat d'Investissement Reporté	309.529 €
Chap 021 Virement de la Section de Fonctionnement	50.793 €
Chap 10 Excédent de fonctionnement capitalisé (Art 106)	110.176 €
Chap 13 Subventions	5.280 €
Chap 27 Autres immobilisations financières	81.389 €
Chap 28 Amortissement	38.691 €
Ch. 041 Transfert droits TVA (opération d'ordre)	81.389 €
TOTAL	677.247 €

Après quoi Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder au vote du Budget Primitif 2008 M49 eau et assainissement au niveau des chapitres et le Conseil décide de procéder ainsi.

Soumises au vote, chapitre par chapitre, le quorum étant vérifié, la section d'exploitation puis la section d'investissement du Budget Primitif 2008 M 49 eau et assainissement sont approuvées à l'unanimité en dépenses et recettes.

XI – DOTATION DE COMPENSATION 2008

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis l'institution de la communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle créée par les communes qui la composent sous le régime de la Taxe Professionnelle Unique, cette dernière qui perçoit sur tout le territoire communautaire la taxe professionnelle et attribue aux communes en lieu et place une dotation de compensation fixée par sa commission d'évaluation.

Cette commission a statué sur le montant de la compensation 2008 pour chaque commune attribuant à Gallargues une dotation d'un montant annuel de 438.316 Euros avec termes mensuels de 36.526 Euros et liquidation sur le dernier terme.

La procédure veut que chaque commune se prononce sur le montant de la dotation qui lui est allouée pour qu'il soit constaté l'accord d'une majorité au moins des communes de la communauté avec la décision communautaire.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil approuve la dotation 2008 attribuée à la Commune.

XII – CCAS – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE.

Suite au renouvellement du Conseil qui a été installé le 14 Mars 2008 il convient de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présidé de droit par le Maire dont il faut au préalable déterminer le nombre (entre 4 et 8 au maximum), le Maire devant ensuite nommer autant de membres, non élus, le tout conformément à la Loi n° 125 du 6 février 1992. (Code de la Famille)

Après discussion, un consensus s'établit pour fixer à sept le nombre d'élus devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur le Maire fait alors appel à candidatures et enregistre celles de :

Mesdames PANTEL, CASTANIE, CAVALLIER, DALIBON, JACQUES, NADAL et Monsieur HALLAY.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote, donne les résultats suivants pour 20 votants :

- Madame PANTEL : 20 voix - élue à l'unanimité
- Madame CASTANIE : 20 voix - élue à l'unanimité
- Madame CAVALLIER : 20 voix - élue à l'unanimité
- Madame DALIBON : 20 voix - élue à l'unanimité
- Madame JACQUES : 20 voix - élue à l'unanimité
- Madame NADAL : 20 voix - élue à l'unanimité
- Monsieur HALLAY : 20 voix - élu à l'unanimité

XIII – COMMISSION COMMUNALE D’APPEL D’OFFRES : DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire expose au Conseil qu’il est nécessaire de renouveler la désignation des membres de la commission communale d’appel d’offres.

Outre le Maire Président de droit, celle-ci est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants du Conseil, élus à bulletins secrets et à la proportionnelle, le tout conformément aux dispositions de l’article 34 et la Loi du 6 février 1992 et l’article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Messieurs ASTROLOGI, MARQUEZ, LABICHE s’étant portés candidats pour être titulaires il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Monsieur ASTROLOGI : 20 voix - unanimité
- Monsieur MARQUEZ : 20 voix - unanimité
- Monsieur LABICHE : 20 voix - unanimité

Sont proclamés élus en qualité de titulaires à la Commission Communale d’Appel d’Offres :

- Monsieur ASTROLOGI
- Monsieur MARQUEZ
- Monsieur LABICHE

• Madame DALIBON, Messieurs CROUZET et JULIEN s’étant portés candidats pour être suppléants il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Madame DALIBON : 20 voix - unanimité
- Monsieur CROUZET : 20 voix - unanimité
- Monsieur JULIEN : 20 voix - unanimité

Sont proclamés élus en qualité de suppléants à la Commission Communale d’Appel d’Offres :

- Madame DALIBON
- Monsieur CROUZET
- Monsieur JULIEN

XIV – COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES – DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la commission communale des finances.

Monsieur le Maire Président de droit, propose de désigner les conseillers volontaires pour la composer :

Se déclarent intéressés :

- Monsieur ASTROLOGI
- Monsieur LABICHE
- Monsieur JULIEN
- Madame DALIBON
- Monsieur MARQUEZ
- Monsieur LE BRAS
- Madame CAVALLIER
- Madame IACHELLA
- Madame NADAL.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil approuve leur désignation au sein de la Commission des Finances.

XV – SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES COURS D'EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES DU GARD – DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'après le renouvellement général des conseils municipaux il est nécessaire de désigner à nouveau les représentants de la commune de Gallargues-Le-Montueux au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des cours d'eaux et milieux aquatiques du GARD dont la commune est adhérente et ce afin de respecter les dispositions de l'article L 5211-8 du Code des Collectivités Territoriales.

La commune ayant à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par vote à bulletin secret conformément à l'article L 2121-21.

Monsieur RUY étant candidat titulaire et Monsieur JEANJEAN candidat suppléant.

Le vote donne les résultats suivants avec 20 suffrages exprimés :

- Monsieur RUY : 20 voix

Est proclamé élu en qualité de titulaire.

- Monsieur JEANJEAN : 20 voix

Est proclamé élu en qualité de suppléant.

XVI – ELECTION DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DU VISTRE

Monsieur POURREAU explique que le 14 Mars il a été procédé qu'à l'élection de 2 délégués titulaires et qu'il faut désigner 2 délégués suppléants au Syndicat d'Electrification du Vistre.

- Après appel à candidatures, sont candidats aux fonctions de délégués suppléants :
 - Monsieur CROUZET
 - Monsieur MARQUEZ

Il est alors procédé à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue au premier tour.

Le résultat des votes est le suivant :

- Monsieur CROUZET - votants 20 - 20 voix
- Monsieur MARQUEZ - votants 20 - 20 voix

Messieurs CROUZET et MARQUEZ sont proclamés élus délégués suppléants au Syndicat d'Electrification du Vistre.

XVII – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – RENOUVELLEMENT DES MEMBRES :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des termes du courrier que le Directeur des Services Fiscaux lui a adressé concernant le renouvellement de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs qui doit intervenir dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Il propose une liste de 32 personnes dont 4 ne résident pas sur GALLARGUES et dans laquelle le Directeur des Services Fiscaux choisira comme il est de règle 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Après avoir délibéré, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés le Conseil approuve la liste des personnes qui sera adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

LISTE DES CONTRIBUABLES PROPOSES COMME TITULAIRES

ATGER	Bernard	26/04/48	Relieur	16 Pl. du Coudoulié
BRAL	Claude	31/10/45	Artisan élect.	18 rue Chevalier. Defferre
CHABAUD	Yves	01/04/46	Artisan peint	12 Rue Chevalier Defferre
COCA née VEYRET	Josette	17/02/39	sans	8 rue Sous le Mas
CORTES née REUS	Danielle	31/01/48	Emp.d'usine	5 rue Jean Bérard

DUPRET	Michel	12/08/39	Expl. Agric	Rue de la Jonquière
BENET	Christophe	14/11/64	Garagiste	2 Rue de la Jonquière
LUDENA née CHABAUD	Roselyne	11/12/48	Agent de maison	5 rue de la Réforme
CAVALLIER	René	12/08/47	Retraité	21 rue de la Vièle
JULIEN	Roger	19/04/30	Retraité	7 Chemin du Cèdre
CHOJNACKI	Emmanuel	24/03/67	Artisan Peintre	1 Place Jean Dublet
RUY	Jacques	10/11/50	Artisan plâtrier	2 Pl. Poids Public
FRERY	Philippe	12/04/72	Paysagiste	6 rue Gustave Courbet
GAILLARD	Rémy	06/10/46	Retraité	5 Place de la Concorde

LISTE DES CONTRIBUABLES PROPOSES COMME SUPPLEANTS

BAUCHE	Jean-François	15/01/53	Employé de Bureau	1 rue de la Pougade
BONFORT	Dany	27/01/45	Employé A.S.F	10 Rue de la Mourguette
RIBES	Marc-Michel	08/12/76	Exploitant Agric.	6 Rue Jean-Bérard
NICOLAS née ROBILLARD	Nicole	06/09/58	Sans Profession	3 Rue Brun Bayle
ALDOSA	Jean-Jacques	31/08/64	Agent commercial.	6 Allée des Pins
RICHARD née TORRO	Annie	29/06/37	Sans prof.	21 avenue de la Station
GLEIZE	Albert	25/06/31	Retraité Agric.	1 Imp. du Cabassaïre
SAVIN	Michel	08/08/41	Expl. Agric	10 rue Marcel Dublet
VINCENT née DAOUX	Pierrette	10/09/40	Retraîtée	7 Chemin de la Monnaie
CARON	François	10/11/36	Retraité	9 Rue des Rachalans
BEDJIDIAN	Danielle	03/01/43	Retraîtée	8 Passage de la Bagarède
SALMERON	Frédérique	07/04/63	Sans Profession	7 Rue du Péras
FOURNIER-LEVEL	Philippe	03/09/44	Retraité	35 Grand'Rue
TURQUAY	Guy	23/06/27	Retraité	6 Rue de la Tuilerie

LISTE DES CONTRIBUABLES PROPOSES NE RESIDANT PAS SUR GALLARGUES

NOUIS née BALMES	Hermine	15/11/37	Fleuriste	CAVEIRAC
PIALOT	Henri	09/01/30	Expl. Agrico	NIMES
GRANIER	Roger	01/06/51	Pré-retraité	VERGEZE
VALZ	Marie-Claude	19/05/46	Retraîtée	BEAUVOISIN

XVIII – BUDGET GENERAL M 14 2008 - LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire invite le Conseil à statuer sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000 € (Un million d'euros) pour une durée maximale de 12 mois.

Et précise que parmi les trois organismes financiers sollicités qui ont fait une offre, la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc s'avère être l'offre économiquement la plus avantageuse avec une offre à taux révisable indexé sur le T4M assorti d'une marge de seulement 0,15, sans frais, ni commission.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés Le Conseil Municipal décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 1.000.000 € (Un million d'euros) et retient la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc (taux révisable indexé sur le T4M assorti d'une marge de 0,15, sans frais, ni commission que la Commune remboursera dans l'année le capital, inscrira au budget les ressources nécessaires au remboursement des intérêts et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le contrat à intervenir.

XIX – INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTION

Monsieur le Maire rappelle que pour les élections municipales et cantonales du mois de Mars 2008 le personnel administratif de catégorie C de la Mairie a perçu à l'occasion du travail supplémentaire effectué un certain nombre d'heures supplémentaires pouvant lui être accordées.

Mais que le Secrétaire de Mairie, fonctionnaire de catégorie A, exclu du champ des heures supplémentaires ne peut bénéficier que d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élection (I.F.C.E) dans la limite d'un crédit global équivalent au quart de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire annuelle soit 1.061,64 €.

Propose donc de lui allouer à ce titre une I.F.C.E de 250 €.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés le Conseil décide de fixer à 250 € l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Election qu'il convient d'allouer au Secrétaire de Mairie, fonctionnaire de catégorie A, pour le travail supplémentaire effectué lors des élections municipales et cantonales des 9 et 16 Mars 2008.

XX – ELARGISSEMENT RD 378 – PARCELLE AR 27 - ACQUISITION

Monsieur POURREAU expose au Conseil la demande de Monsieur Francis GOURGAS qui, dans le cadre du projet d'élargissement du RD 378 (Route des Plages) veut céder la totalité de la parcelle AR 27 de 477 m² (frappée d'alignement pour 259 m²), au prix de 23 € le m² donc 10.971 €.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, Madame GOURGAS Chantal ne prenant pas part au vote, le Conseil accepte dans le cadre de l'élargissement du RD 378 d'acquérir la parcelle AR 27 de 477 m² au prix de 23 € le m² soit 10.971 €, charge Monsieur le Maire de signer l'acte authentifiant cette cession dont les frais notariés seront à la charge de la Commune et dit que les crédits correspondants ont été inscrits au budget général M 14 2008 en section d'investissement à l'opération 14 « Voirie » à la ligne 2111 « acquisition de terrains ».

XXI – ELARGISSEMENT ALLEE DU PIOT – ACQUISITION PARCELLE AR 48 AUX A.S.F

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition écrite émanant des Autoroutes du Sud de la France qui proposent, dans le cadre du projet d'élargissement de l'Allée du Piot, de céder la totalité de la parcelle AR 48 pour les 71 m² concernés au prix de 23 € le m² (1.633 €) et pour le solde de 1.138 m² à 1 € le m² (1.138 €) soit au total 2.771 €.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés le Conseil accepte dans le cadre de l'élargissement de l'Allée du Piot d'acquérir la totalité de la parcelle AR 48 de 1.209 m² pour 2.771 €, charge Monsieur le Maire de signer l'acte authentifiant cette cession dont les frais notariés seront à la charge de la Commune et dit que les crédits correspondants ont été inscrits au budget général M 14 2008 en section d'investissement à l'opération 14 « Voirie » à la ligne 2111 « acquisition de terrains ».

XXII – RETROCESSION BACHE DE REPRISE ET RESEAUX A.E.P ET E.U PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur POURREAU rappelle au Conseil que par délibération du 31 Janvier 2008 la Communauté de Communes a décidé de rétrocéder à la Commune la bache de reprise incluse dans le périmètre de production d'eau potable de la Fontanisse et les réseaux A.E.P et E.U.

Qu'il convient d'accepter cette rétrocession eu égard à la compétence de gestion communale concernant cet ouvrage.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés le Conseil accepte la rétrocession par la Communauté de Communes de la bache de reprise incluse dans le périmètre de production d'eau potable de la Fontanisse avec les réseaux A.E.P et E.U et charge Monsieur le Maire de signer tous les actes relatifs à l'authentification de cette rétrocession.

XXIII – PASSAGE DE FACTURES EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il s'agit d'appliquer les dispositions de la circulaire ministérielle du 1^{er} octobre 1992 et de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales actualisé par l'arrêté du 26 octobre 2001 paru au Journal Officiel le 15 décembre 2001 qui permettent de régler en section d'investissement des acquisitions de matériels d'une valeur inférieure à 500 Euros TTC lorsqu'une délibération du Conseil Municipal leur reconnaît le caractère de durabilité prévu par ce texte.

L'avantage de régler ces dépenses en section d'investissement est de permettre la récupération d'une grande partie de la TVA qui les affecte.

Les factures qu'il est proposé d'affecter en section d'investissement sont portées au tableau qui suit :

BENEFICIARE	OBJET	MONTANT	AFFECTATION	OPERATION
CASAL SPORT	Traceuse à rouleau pour le stade de football	412, 60 €	Article 21578 Mobilier	13- Acquisition de matériel
SARL HERMABESSIERE	Radiateurs électriques pour salle du Moulin d'huile	339,46 €	Article 2138 Autres constructions	11 – Bâtiments Communaux

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil décide que les factures précitées seront portées en section d'investissement du budget général 2008 aux opérations et articles mentionnés dans le tableau ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.